

Monsieur le Préfet,

J'ai analysé attentivement la demande d'enregistrement concernant la création d'un élevage de volailles sur le territoire de Janvry par les conjoints Lapointe.

Dans un premier temps, même si cela est quelque peu en dehors des termes stricts de la consultation, on peut s'interroger sur la cohérence de ce système de production biologique notamment en terme de carbone. En effet, l'atelier se veut être un îlot de production biologique de 4 ha au milieu d'un terroir en agriculture conventionnelle de plus de 300 ha avec des intrants venant pour la plupart d'entre eux d'au moins 50 km et des effluents solides qui vont repartir à plus de 100 km.

Dans un deuxième temps, je vous soumetts 2 alertes :

- l'accès au site se fait par un chemin d'exploitation commun aux AF de Méry-Prémecy et Janvry, chemin actuellement en terre et donc inadapté aux camions. Oralement auprès des agriculteurs locaux, le pétitionnaire a signifié qu'il renforcerait le chemin à ses frais. J'aurais préféré que cet engagement figure dans le dossier d'enregistrement !

- en matière d'eau potable, l'alimentation se ferait par un branchement existant en contre-bas à 5-600 mètres du bâtiment sur Méry. Il faut souligner que la bâtiment projeté est à la même altimétrie que le réservoir d'eau potable, sis à Bouilly, qui dessert Bouilly, Aubilly et Méry-Prémecy. Potentiellement, il faut donc s'attendre à un problème de pression et de débit si le pétitionnaire ne met pas un surpresseur ou autre dispositif adhoc en aval de son branchement existant. Il n'appartient pas à la collectivité d'engager de tels travaux pour desservir l'élevage....

Bien cordialement

--